

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures six minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoirs	: 2

Secrétaire de séance : Noël Faucheron

2025-04-1 ■ Budget principal : Vote du CG 2024

Rapporteur : Madame Le Maire

Il est rappelé que le compte de gestion est confectionné par le comptable du trésor public qui est chargé en fin d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par l'ordonnateur. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

Déclarant que le compte de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

De voter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Puyravault étant conforme au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

12700 - PUYRAVAULT

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	409 962,59	921 827,12	1 331 789,71
Titres de recette émis (b)	136 920,73	666 044,34	802 965,07
Réductions de titres (c)		33 408,05	33 408,05
Recettes nettes (d = b - c)	136 920,73	632 636,29	769 557,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	409 962,59	921 825,12	1 331 787,71
Mandats émis (f)	322 612,01	622 468,88	945 080,89
Annulations de mandats (g)		96,97	96,97
Dépenses nettes (h = f - g)	322 612,01	622 371,91	944 983,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		10 264,38	
(h - d) Déficit	185 691,28		175 426,90

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de voter POUR, le Compte de Gestion 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En Mairie le 3 avril 2025

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX

